## DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE VIENNE Canton de St JEAN-DE-BOURNAY

## REGISTRE DESCOELABERATIONS 13 DU CONSEILAMUNICIPAL N°2013-19

## COMMUNE DE TRAMOLÉ

Nombre de Conseillers:

En exercice : 11 Présents : 7 Votants : 7 L'an deux mil treize, Le 24 avril à vingt heures trente, Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire.

Date de la convocation, 16 avril 2013

## Objet: SE38 – RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

<u>PRESENTS</u>: Jean-Michel DREVET, Michel PERRET, Marcel BERTHIER, Françoise GOYET, Sébastien GUILLAUD, Céline MAGNINO, Maurice BONNET-PIRON

**EXCUSEES:** Christophe BUTTIN, Stéphanie GEORGES, Thomas LAQUERRIERE, Maryline BELLAVIGNA

Françoise GOYET a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une demande a été faite au Syndicat Energies de l'Isère-SEDI, pour étudier la possibilité de rénover l'éclairage public.

Monsieur le Maire présente au conseil le plan de financement prévisionnel après étude :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 39 077 €
Le montant total de financement externe serait de : 26 756 €
La participation aux frais de maitrise d'ouvrage du SEDI s'élève à : 0 €
La contribution aux investissements s'élèverait à environ à : 12 320 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- Prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- Prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maitrise d'ouvrage du SEDI;

Le conseil municipal ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

PREND ACTE de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération, à savoir :

- Prix de revient prévisionnel :

39 077 €

- Financements externes:

26 756 €

- Participation prévisionnelle (frais SEDI +contribution aux investissements) : 12 320 €

PREND ACTE de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour :

0€

Jean-Michel DREVET,

Maire.



Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus. Transmis à la Sous Préfecture de VIENNE Visé par le contrôle de la légalité et affiché Certifié exécutoire

Fait à TRAMOLÉ le : 24/4/13